



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4110140**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/05/2024 16H47 C:000008 I:39271  
V/REF : 941964  
V/Email reçu le Vendredi 03/05/2024 a 16H47

SELON DEVIS N° 4020058

V/REF.IMM. 1939

IMMEUBLE : ILOT CROIX ROUSSE  
28 RUE DU 08 MAI / 14 RUE A.  
PALISSON  
01100 OYONNAX

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

Feillens, le 08 Novembre 2024

Référence Marché: M\_230509003-1

LOCALISATION : 1 RUE ANDRE PALISSON - OYONNAX - LGT VACANT ETAGE 1 LGT 4011  
CLES AU BUREAU DE LA PLAINE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020058 du 12/02/2024 d un montant de  
Donneur d'ordre : Mme M.L. LESCUYER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU VEHICULE ET DU PERSONNEL  
FOURNITURE ET PROGRAMMATION DE 3 COMMANDES RADIO NICE POUR LE VOLET  
ROULANT DE LA CUISINE  
FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE FENETRE EN PVC BLANC TYPE RENO DROITE  
POUSSANTE

NOTRE INTERVENTION DU 6 NOVEMBRE 2024

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 31/10/24 a 15H54 Mme M.L. LESCUYER

NOUS INTERVIENDRONS LE 6/11 POUR CETTE INTERVENTION. MERCI DE METTRE  
A DISPOSITION LES CLES DU LOGEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4110140**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

| =====                    |                                         |         |                |
|--------------------------|-----------------------------------------|---------|----------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif       | P.U. HT |                |
| 1,00                     | Travaux conformes au DEVIS en référence | 1576,03 | 1576,03        |
| TOTAL H.T. ....          |                                         |         | 1576,03        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                         |         | 157,60         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                         |         | <u>1733,63</u> |

**Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 941964 du 03/05/2024

Pr.

SEM CODA  
AGENCE D'OYONNAX  
188, rue Anatole France  
CS 30595  
01117 OYONNAX CEDEX  
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497  
Téléphone : 03.85.20.30.60  
Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

VACANT SINISTRE  
1 Rue André Palisson  
01100 OYONNAX

### Référence de la Demande

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1  
01-EE-2212-ENT-61563100  
Dossier : SND - 24A5013  
Marché : M - 230509003-1

09877-00001-00004-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/09/2022

### Délai

Date limite exécution : 18/05/2024

### Observations

**Clés au bureau local LA PLAINE  
selon devis**

| Prestation à réaliser                               | Qté   | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|-----------------------------------------------------|-------|--------|--------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                         | 1,00  | 91,44  | 91,44  | 9,14   | 100,58    |
| MS00005 H(s) Menuisier                              | 12,00 | 49,54  | 594,48 | 59,45  | 653,93    |
| MS00005 Comprimbandes                               | 1,00  | 54,02  | 54,02  | 5,40   | 59,42     |
| MS00005 Porte fenetre PVC cuisine                   | 1,00  | 638,21 | 638,21 | 63,82  | 702,03    |
| MS00005 commande NICE mini way cuisine + séjour * 2 | 3,00  | 54,75  | 164,25 | 16,43  | 180,68    |
| MS00005 Cartouche(s) de silicone                    | 3,00  | 11,21  | 33,63  | 3,36   | 36,99     |

|            |          |
|------------|----------|
| Total H.T. | 1 576,03 |
| Total TVA  | 157,60   |
| Total TTC  | 1 733,63 |

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



## Bon de Commande

N° : 941964 du 03/05/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 03/05/2024

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue André Palisson 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **03/05/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAP**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 941964